

AJDA 2009 p. 1524

Un projet de loi organique pour rénover le CESE

Erwan Royer

Un projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été présenté au Conseil des ministres du 25 août 2009. Ce texte met en oeuvre la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 qui a élargi les compétences du Conseil aux questions environnementales.

L'application de cette réforme concerne en premier lieu la composition du CESE. Seront représentées, au sein du Conseil, des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et désignées des personnalités qualifiées dans ce domaine. Par ailleurs, le projet prévoit également la nomination de personnalités qualifiées issues des milieux culturels, scientifiques, sportifs, de l'action en faveur des personnes handicapées, ainsi que des personnes représentant les jeunes et les étudiants. Le poids global des acteurs de la vie associative sera renforcé et des dispositions visent à permettre la parité entre les hommes et les femmes.

Le projet de loi organique modifie en second lieu les modes d'organisation et de fonctionnement du CESE, notamment en précisant ses modalités de saisine par voie de pétition. Il fixe ainsi à 500 000 le nombre de signataires, de nationalité française ou résidant régulièrement en France, requis pour saisir valablement le Conseil.

Mots clés :

CONSTITUTION * Révision constitutionnelle * Conseil économique, social et environnemental
* Réforme

AJDA © Editions Dalloz 2010